
L'illettrisme en Région Centre

Etat des lieux 1999

Rapport d'activité. Travaux menés en 1999



Avec le concours financier
du Conseil Régional du Centre et du Fonds Social Européen

Décembre 2000

Etude réalisée par les Centres ressources illettrisme et analphabétisme de la Région Centre

Ont participé à cette étude :

Pour le CRIA 18 :
Sophie NOC

Pour le CRIA 28 :
Céline DELABOS
Noël ROUSSELET

Pour le CRIA 36 :
Florence CHABIRAND
François-Xavier ROY

Pour le CRIA 37 :
Claire CARRE
Anne VINNERIER

Pour le CRIA 41 :
Delphine MILLERET
Jean-Jacques HUBY

Pour le CRIA 45 :
Marie Wullaert
Abderrahim GHBABRA

Pour le CRIA régional, SCRIPT:
Josiane MIEGE

Avertissement

Le présent « Etat des lieux » est le fruit d'un travail commun réalisé par les 7 centres de ressources pour la lutte contre l'illettrisme de la Région Centre. Son objet est de présenter une description de l'activité de lutte contre l'illettrisme en 1999 sur le territoire régional.

En l'absence d'un référentiel disponible, il ne saurait produire une évaluation de cette activité..

L'analyse détaillée de l'activité des Centres de ressources eux-même a été exclue de l'étude, pour des raisons déontologiques. Toutefois, il n'a pas été possible de ne pas faire allusion à cette activité qui influe considérablement sur les dynamiques départementales et régionale.

Les préconisations proposées en dernière partie gardent un caractère général. En effet, s'ils sont en mesure d'apporter des éléments sur la réflexion et l'action, les Centres Ressources Illettrisme ne peuvent prétendre fixer les axes de la politique régionale en matière de lutte contre l'illettrisme.

Il n'existe pas un seul mais plusieurs schémas régionaux possibles, à construire de manière concertée.

Sommaire

Première partie : Le projet d'étude et sa mise en place

Chapitre 1 Contexte de l'étude : la lutte contre l'illettrisme en France

- 1.1. Contexte institutionnel *P. 7*
- 1.2. Une pratique : « l'état des lieux » *P. 8*

Chapitre 2 Un état des lieux de la Lutte contre l'illettrisme en Région Centre.

- Rappel de la commande *P. 8*

Chapitre 3 La conduite de l'étude

- 3.1. Objet de l'étude *P.10*
 - 3.2. réalisation de l'étude *P.11*
-

Deuxième partie : l'étude et ses résultats

Chapitre 4 Recueil des données

- 4.1. Enquête quantitative *P.14*
- 4.2. Enquête qualitative *P.15*

Chapitre 5 Traitements réalisés

- 5.1. Monographies départementales *P.17*
- 5.2. Comptes-rendus de visites sur site *P.18*

Chapitre 6 Synthèse régionale

- 6.1. Historique de la Lutte contre l'illettrisme en Région Centre *P.20*
- 6.2. La situation de la Lutte contre l'illettrisme en 1999 *P.21*
 - 6.2.1. La commande relative aux actions *P.21*
 - Publique
 - Privée
 - 6.2.2. Le public accueilli sur les actions *P.23*
 - Problème posé par le repérage du public *P.23*
 - Caractéristiques du public *P.24*
 - 6.2.3. Les organismes de formation prestataires *P.34*
 - Statuts *P.34*

• Implantation géographique	P.35
• Activité principale	P.36
• Place de la lutte contre l'illettrisme dans l'activité	P.37
• Partenariat	P.38
• Emplois	P.38
• Locaux	P.40
6.2.4. La réponse formation	P.41
• L'Implantation des actions	P.41
• La dénomination des actions	P.41
• Les objectifs de formation	P.42
• Les modalités pédagogiques	P.43
• Les matériels et outils pédagogiques	P.45
• Les moyens humains	P.46
• La formation des formateurs	P.47
• Les liens entre les actions de lutte contre l'illettrisme et les dispositifs d'accès à l'emploi et à la qualification	P.48
• La gestion financière des actions	P.48
6.3. Données complémentaires concernant l'année 2000	P.49

Troisième partie : Conclusions et préconisations

Chapitre 7 Conclusions et préconisations

7.1. La pertinence des actions	
7.1.1. La connaissance des besoins des personnes dites « illettrées »	P.51
7.1.2. L'accueil, l'orientation, la constructions de parcours de formation et d'insertion	P.52
7.1.3. Les cadres de référence pour l'action	P.54
7.2. La professionnalisation des organismes de formation	
7.2.1. Engagement des organismes dans les activités de Lutte contre l'illettrisme	P.55
7.2.2. Logiques et contraintes dans les partenariat	P.55
7.2.3. Développement de la qualité des prestations	P.56
7.3. Organisation d'un contexte institutionnel « intégré »	
7.3.1. Engagement harmonisé des acteurs institutionnels publics	P.58
7.3.2. Les Centres de Ressources, comme outils au service du développement des politiques départementale et régionale	P.59
7.3.3. Une base de travail pour tous les partenaires : l'élaboration d'un cahier des charges.	P.60

ANNEXES I
ANNEXES II
ANNEXES III

1^{ère} partie

Le projet d'étude et sa mise en place

Chapitre 1 : Contexte de l'étude : la lutte contre l'illettrisme en France

Chapitre 2 : Un état des lieux de la lutte contre l'illettrisme en Région Centre
Rappel de la commande

Chapitre 3 : Conduite de l'étude : objet de l'étude, méthodologie et mise en œuvre

I. CONTEXTE DE L'ETUDE : LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME EN FRANCE

1. LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL

Janvier 1984 : Le Conseil des Ministres se saisit du rapport "Des illettrés en France" rédigé par V. Espérandieu – JP. Bénichou et A. Lion.

Octobre 1984 : Création du GPLI (Groupe Permanent de lutte contre l'illettrisme) qui prend la forme d'une Commission interministérielle rattachée au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

1985-1996 : Mise en place progressive des moyens visant l'organisation de la lutte contre l'illettrisme

- création des programmes régionaux de lutte contre l'illettrisme (jusqu'à l'inscription de celle-ci dans les contrats de plan en 1996) – *Voir document 1*

- création du réseau des correspondants régionaux et départementaux du GPLI

- création des "lieux ressources" pour la lutte contre l'illettrisme –

Voir document 1

NB. En Région Centre, la création des Centres de ressources illettrisme et analphabétisme (CRIA) s'est achevée en janvier 1997. On compte actuellement :

- 6 CRIA départementaux (1 par département)

- 1 CRIA régional dénommé SCRIPT, Centre de Ressources régional illettrisme et pédagogie (Tableau I)

2000 : Dissolution du GPLI et création de l'Agence Nationale de lutte contre l'illettrisme.

2. UNE PRATIQUE : "L'ETAT DES LIEUX"

La première mission allouée aux lieux-ressources est de "rassembler les éléments d'information sur les situations régionales, sur les actions proposées, sur l'offre des organismes ou des personnes susceptibles de contribuer à ces actions". *Voir document 2*. Elle a donné lieu à des études variées depuis 1992 et souvent appelées "état des lieux". On note ainsi une diversité entre :

- les niveaux d'étude : national, régional, départemental

- les objets d'étude : les dispositifs régionaux (institutionnels ou opérationnels), les dispositifs de formation (structures permanentes, ateliers de formation de base, centres permanents linguistiques...), les centres de ressources eux-mêmes.

NB. Liste des Régions ou départements concernés à ce jour :

Seine Saint Denis, Var, Bretagne, La Réunion, Aquitaine, Charente Maritime, Nord-Pas de Calais, Poitou, Charente, Moselle, Pays de Loire, Guyane, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie.

II. UN ETAT DES LIEUX DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME EN REGION CENTRE – RAPPEL DE LA COMMANDE

1. MAI 1998 – LETTRE DE COMMANDE DE LA DRTEFP – VOIR DOCUMENT 3

Outre le contenu détaillé de cette lettre de commande, il y a lieu de retenir trois éléments contextuels :

↳ Dès l'origine, la commande prévoit la mobilisation de fonds FSE et inscrit le projet - il s'agit d'une "étude" - dans les obligations liées à l'Objectif 3 – Mesure 21. Cette étude devra porter sur les actions menées auprès du public concerné par l'Objectif 3. Toutefois, l'Etat n'apporte pas de contribution financière ; celle-ci devra être recherchée par les opérateurs.

↳ Le travail devra être collectif. La commande s'adresse à l'ensemble des sept centres de ressources illettrisme de la Région Centre, le SCRIPT étant plus particulièrement chargé de garantir la conduite méthodologique de l'opération.

↳ Cette commande vise :

- non seulement une **production** : une "mise à plat de l'existant en Région Centre" et des "préconisations"
- mais aussi, pour les centres de ressources, à la fois l'obligation et l'opportunité de se rencontrer et de se coordonner sur un projet commun

*NB. On peut lire ici une intention de la DRTEFP à l'égard des centres de ressources visant à leur demander de développer leurs capacités d'expertise (en conformité avec leur "cahier des charges" – cf. document 2) afin de faire de ces structures de véritables outils de la politique publique de lutte contre l'illettrisme. La conduite de l'étude prendra donc la forme d'une **formation-action**.*

2. NOVEMBRE 1998 – IMPLICATION DU CONSEIL REGIONAL

Rencontre entre les Centres de ressources illettrisme, Monsieur MARTZ (DRTEFP) et Madame COPPENRATH, responsable de l'animation et de la coordination territoriale, au Conseil Régional.

Au cours de cette réunion, Madame COPPENRATH présente les préoccupations du Conseil Régional sous forme de questions pouvant offrir des pistes possibles pour la formulation de projets d'études. Ces questions concernent :

- le savoir-faire des organismes spécialisés dans la lutte contre l'illettrisme, d'une part
- l'accompagnement de l'appareil de formation, d'autre part,

Ce dont fait état le projet de programme de formation professionnelle continue 2001 –
Voir extrait – Document 4.

3. DECEMBRE 1998 / MAI 1999 – DEFINITION DE L'OFFRE DE SERVICE

Les centres de ressources conçoivent un projet d'étude pouvant s'inscrire dans la triple commande institutionnelle : DRTEFP – FSE – Conseil Régional.

L'offre de service est présentée aux commanditaires lors d'une rencontre au Conseil Régional le 19 mars 1999 – *Voir document 5*

Le document définitif, finalisé, avec son budget et un protocole d'accord précisant la répartition des tâches entre les différents opérateurs est déposé fin mai 1999 auprès du Conseil Régional

4. SEPTEMBRE 1999

- conventionnement entre l'INIREP et le Conseil Régional
- conventions de sous-traitance entre l'INIREP et les six autres opérateurs du budget
- montage du dossier de la demande de subvention auprès du FSE
- conventionnement avec le COPAS, pour aide méthodologique

III. LA CONDUITE DE L'ETUDE

1. OBJET DE L'ETUDE

En raison des contraintes liées au financement FSE et afin de garantir la faisabilité du projet (ainsi que la coordination requise entre les sept opérateurs pressentis), l'étude a été centrée sur **l'inventaire et l'analyse qualitative des actions de lutte contre l'illettrisme réalisées en 1999, ainsi que de leurs organismes supports.**

Elle s'intéresse exclusivement aux **prestataires** et aux **prestations** dans le champ social et plus particulièrement aux opérations d'accompagnement et de formation directe du public en situation d'illettrisme.

D'autres enquêtes, complémentaires, pourraient porter notamment :

- sur le rôle des acteurs institutionnels (de niveaux régional, départemental et municipal)
- sur l'activité et les fonctions remplies par les centres de ressources eux-mêmes
- sur le rôle que jouent les multiples structures d'accueil de publics en difficultés dans le repérage des personnes en situation d'illettrisme
- sur les actions conduites pour lutte contre l'illettrisme dans le champ professionnel
- sur les actions de prévention conduites auprès des enfants et des adolescents dans les domaines scolaires, péri scolaires et protection de la jeunesse.

2. REALISATION DE L'ETUDE

↳ **Rappel de la méthodologie** : le travail a été conçu en deux étapes :

➤ Tout d'abord une **enquête quantitative** ayant pour objet :

- le repérage des organismes et des actions (inventaire)
- une première caractérisation tant des organismes que des actions ; permettant de poser ainsi les premières hypothèses préalables à l'analyse qualitative

➤ suivie d'une **enquête qualitative** portant sur un échantillon d'organismes et d'actions et visant à approfondir la perception des pratiques en matière de lutte contre l'illettrisme dans notre région et à favoriser la formulation d'une problématique relative à ces pratiques comme base à la formulation de préconisations ;

➤ l'ensemble des résultats du travail réalisé lors de ces deux étapes faisant l'objet du seul rapport final.

↳ **Mise en œuvre**

a. Enquête quantitative

Fin novembre 1999 : envoi d'un questionnaire d'enquête (document 6) dans chaque département auprès d'un maximum de structures susceptibles d'intervenir auprès de personnes en situation d'illettrisme :

- organismes de formation
- organismes sociaux
- organismes caritatifs

Les retours ayant été très faibles, une opération de relance et de fiabilisation des données a dû être réalisée dans les deux premiers mois de l'année 2000.

Les premiers résultats de cette enquête ont été communiqués oralement aux commanditaires lors d'une rencontre le 22 mars 2000.

b. Enquête qualitative

Il s'agit de comprendre ce qui structure et donne du sens aux pratiques des organismes intervenant dans la lutte contre l'illettrisme.

Avril 2000 : Constitution de l'échantillon d'enquête : il concerne 12 organismes et 12 actions (soit 19 % des organismes et 10 % des actions). L'échantillon a été constitué de sorte à être le plus représentatif possible des organismes (nature juridique, type d'activité principale, valeurs...) et des actions (objectifs, public accueilli, mode d'animation, statut des formateurs...)

Mai – Juillet 2000 : Réalisation des interviews sur site. Une rencontre a été demandée avec

- la direction de l'organisme
- le ou les formateurs ayant animé l'action enquêtée
- des personnes ayant suivi cette action (lorsque cela était encore possible)

Août – Octobre 2000 : Rédaction des synthèses correspondant à ces enquêtes, selon la matrice jointe (*document 7*)

Novembre – Décembre 2000 :

- synthèse des éléments de réflexion portant sur les pratiques régionales de lutte contre l'illettrisme
- problématisation : principales dimensions à prendre en compte
- formulation de préconisations
- production et remise du rapport final.

2ème partie

L'étude et ses résultats

Chapitre 4 : Recueil des données

Chapitre 5 : Traitements réalisés :

- monographies départementales
- comptes-rendus d'enquêtes sur site

Chapitre 6 : Synthèse régionale

4. LE RECUEIL DES DONNEES

4.1 - Enquête quantitative

REPERAGE DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME REALISEES EN 1999 ET INVENTAIRE DE LEURS ORGANISMES SUPPORTS

Départements Organismes	Cher	Eure & Loir	Indre	Indre & Loire	Loir & Cher	Loiret	TOTAUX
Nombre d'organismes (ou sites) contactés	17	48	24	42	43	32	209
Nombre d'organismes ayant déclaré intervenir dans la lutte contre l'illettrisme	12	9	3	16	13	11	64
Nombre d'actions concernées	18	20	12	32	21	23	126

*** Remarques :**

↳ **La réponse à l'enquête n'a été ni spontanée, ni systématique.** Certains organismes ont délibérément refusé de répondre à un organisme "concurrent" ou de fournir certains renseignements. Le cas des organismes caritatifs est particulier : certains n'ont pas souhaité déclarer comme "action" une activité non formalisée, réalisée par des bénévoles, sans budget particulier.

↳ Malgré le rappel dans l'enquête de la **définition de l'illettrisme** retenue par le GPLI (*voir document 6*) il apparaît que cette notion reste très subjective pour les organismes de formation. Elle peut englober des situations d'analphabétisme ou de méconnaissance du français comme langue étrangère, selon les cas. Le **champ** de la lutte contre l'illettrisme s'avère ainsi difficile à délimiter.

↳ Les **actions** signalées se révèlent **hétérogènes**. Elles concernent aussi bien des problématiques d'insertion ou de qualification que d'apprentissage des savoirs de base. De fait, certaines actions accueillent bien des personnes en situation d'illettrisme, mais ne comportent pas de module spécifique visant la lutte contre l'illettrisme au sens strict.

↳ Certaines **données** demandées dans l'enquête se révèlent souvent **non disponibles** car **non construites** par les organismes.

Par exemple : scolarisation du public accueilli, équivalent temps plein du travail effectué par les bénévoles, part de la lutte contre l'illettrisme dans le chiffre d'affaires des organismes...

↳ Les renseignements relatifs **aux financements** sont souvent partiels ou imprécis : ainsi, le budget global de l'action n'est pas toujours réparti entre les différents financeurs, certains financeurs ne sont pas toujours identifiés (fonds européens notamment), des confusions entre mesures et financeurs entraînent des attributions erronées. Le budget communiqué est celui de l'action dans son entier et non du seul module de lutte contre l'illettrisme. De fait, les données fournies manquent de fiabilité et leur interprétation pose problème.

4.2 - Enquête qualitative

. L'échantillon :

- liste des organismes et des actions enquêtés (voir tableau ci-après)

- à noter que deux modifications ont été apportées par rapport à l'échantillon initialement retenu :
 - un organisme de l'Eure et Loir ayant refusé d'être l'objet de l'enquête a été remplacé par un autre dans le même département
 - un organisme du Loiret n'a pu être enquêté du fait de sa cessation d'activité le jour même ou avait été fixé l'entretien a été remplacé dans les mêmes conditions.

Liste des organismes et des actions enquêtés

ORGANISME	INTITULE DE L'ACTION	STATUT DE L'ORGANISME	AIRE DE TRAVAIL DE L'ORGANISME	OBJECTIFS PRIORITAIRES DE L'ACTION	FINANCEMENT DOMINANT DE L'ACTION	STATUT DES PERSONNELS INTERVENANTS / ACTIONS
CHER - Ass. J.B Caillaud - Ass. La Charmille	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lutte contre l'illettrisme ▪ Préqualification métiers Bâtiment et Travaux Publics 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ass. 1901 ▪ Ass. 1901 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Local départemental ▪ Département 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Savoirs de base ▪ Accès à l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil Général + IRILL ▪ Conseil Régional 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Salariés + bénévoles ▪ Salariés
EURE ET LOIR - INIREP - SEIRF (Service express Informatique recrutement formation)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Point clé ▪ Emergence des talents 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ass 1901 ▪ SARL 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interrégional local ▪ Départemental 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprentissage savoirs de base ▪ Savoirs de base Projets professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ IRILL ▪ DDTEFP Conseil Régional 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Salariés ▪ Salariés
INDRE - ASTROLABE - ASTROLABE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Action de lutte contre l'illettrisme (Mairie Chateauroux) ▪ Action gens du voyage (Argenton) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ass. 1901 ▪ Ass. 1901 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Département ▪ Département 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Savoirs de base ▪ Savoirs de base 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mairie ▪ Conseil Général 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Salariés ▪ Salariés
INDRE ET LOIRE - LA CHAUMETTE - LIRE ET AGIR (Notre Dame D'Oé)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1^{ère} qualification professionnelle validée ▪ Préparation d'examens professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ass. 1901 ▪ Ass. 1901 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Local ▪ Local 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Savoirs de base Difficultés psychologiques Accès à l'emploi ▪ Savoirs de base 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil Régional Conseil Général ▪ Conseil Général + IRILL 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Salariés ▪ Bénévoles
LOIR ET CHER - CAF Quinière - APP Romorantin	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exclusion – lutte contre l'illettrisme – Remise à niveau ▪ Lutte contre l'illettrisme 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ass 1901 CAF ▪ GRETA 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Local ▪ Départemental/ Local Sud 41 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Savoirs de base ▪ Savoirs de base 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ FAS + Conseil Général + IRILL ▪ en fonction du statut du public 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Salariés + bénévoles ▪ Salariés
LOIRET - APRES - ACM	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Perfectionnement linguistique Chantier - Insertion 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ass 1901 ▪ Ass 1901 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Local ▪ Local Départemental 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Savoirs de base ▪ Projet professionnel Accès à l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ FAS + Conseil Général + Droits des femmes + IRILL ▪ Contrat de Ville + Conseil Régional 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Salariés ▪ Salariés

5. TRAITEMENTS REALISES

5.1 - Monographies départementales

Pour chaque département, il a été réalisé une monographie qui intègre :

a. le traitement des données recueillies grâce à l'enquête quantitative, à savoir :

- les traitements relatifs aux organismes de formation :

- . *listing de ces organismes*
- . *nature de leur activité principale*
- . *répartition selon leur statut juridique*
- . *nature des contrats de travail*
- . *activité de formation de formateurs*

- les traitements relatifs aux actions de lutte contre l'illettrisme signalées

- . *listing de ces actions*
- . *répartition géographique*
- . *répartition de ces actions selon leur objectif prioritaire*
- . *analyse du public accueilli : répartition*
 - par sexe
 - par âge
 - par statut
 - selon leur rapport à la scolarisation

b. des données qualitatives connues des centres de ressources départementaux, notamment pour ce qui concerne :

- . *l'historique de la lutte contre l'illettrisme dans le département*
- . *les relations avec les financeurs*
- . *les données complémentaires relatives à l'année 2000 – et utiles à l'état des lieux*

Les monographies départementales sont jointes en annexe II

5.2 - Les comptes rendus de visites sur site

Chacune des douze visites réalisées a donné lieu à un compte rendu qualitatif détaillé, soit :

DEPARTEMENT	ORGANISME	INTITULE DE L'ACTION
CHER	- Ass. J.B Caillaud - Ass. La Charmille	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lutte contre l'illettrisme ▪ Préqualification métiers Bâtiment et Travaux Publics
EURE ET LOIR	- INIREP - SEIRF (Service express Informatique recrutement formation)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Point clé ▪ Emergence des talents
INDRE	- ASTROLABE - ASTROLABE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Action de lutte contre l'illettrisme (Mairie Chateauroux) ▪ Action gens du voyage (Argenton)
INDRE ET LOIRE	- LA CHAUMETTE - LIRE ET AGIR (Notre Dame D'Oé)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1^{ère} qualification professionnelle validée ▪ Préparation d'examens professionnels

LOIR ET CHER	- CAF Quinière - APP Romorantin	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exclusion – lutte contre l'illettrisme – Remise à niveau ▪ Lutte contre l'illettrisme
LOIRET	- APRES - ACM	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Perfectionnement linguistique Chantier - Insertion

Ces comptes-rendus de visite sont joints en annexe III

6. SYNTHÈSE RÉGIONALE

6.1 - HISTORIQUE DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME EN RÉGION CENTRE

La lutte contre l'illettrisme en Région Centre a émergé des pratiques antérieures d'alphabétisation ou d'aide ponctuelle à des personnes en difficulté repérées par les travailleurs sociaux. Elles étaient le fait d'associations où intervenaient des formateurs bénévoles (instituteurs à la retraite notamment) d'organismes humanitaires ou caritatifs (Secours Populaire), de centres sociaux implantés dans les quartiers mais aussi d'organismes de formation (GRETA par exemple).

Dès 1984, suite à la parution du rapport « Des illettrés en France » une attention plus particulière aux situations d'illettrisme se fait jour dans la région notamment grâce à la création d'un centre de ressources régional au CAFOC. Celui-ci deviendra indépendant deux ans plus tard sous l'appellation de "Liaisons Centre" et adoptera un support associatif en 1988. Son action, de 1984 à 1990, centrée sur la lutte contre l'illettrisme revêtitra deux formes complémentaires : en tant que centre de ressources documentaires, générales et pédagogiques, et comme structure d'appui pour la diffusion d'information, la recherche pédagogique et la formation des acteurs, déjà décentralisée dans les départements.

Le développement de la lutte contre l'illettrisme au sein des départements prendra alors des formes variées selon les situations locales :

- à l'initiative d'associations nationales : la Fédération Léo Lagrange lance une campagne d'information nationale et régionale en 1987

- à l'initiative des correspondants départementaux lorsqu'ils existent ; les premiers sont nommés dès la fin des années 80 : dans le Cher, l'Indre et le Loir et Cher.

Durant cette période, on assiste à la création de nombreuses associations de proximité (Indre, Indre et Loire) tandis que parallèlement les premiers centres de ressources départementaux voient le jour (dès 1991, dans le Cher et le Loir et Cher).

Le milieu des années 90 voit se développer enfin une troisième dynamique à partir des politiques conduites par les financeurs publics, avec la mise en place de plates-formes partenariales entre organismes de formation. Citons :

- le programme PAQUE, sur le Loiret, qui a fédéré 11 organismes et permis à 400 jeunes d'acquérir ou renforcer leur maîtrise des savoirs de base
- les plates formes illettrisme (IDEES sur le Loiret associant 4 organismes et en Eure et Loir entre l'AFTAM, l'INIREP et le GRETA)
- les stages SIFE (DDTEFP – Indre)

Durant la même période de 1995 à 1997, on assiste à la fin du maillage du territoire régional en centres de ressources : 4 centres départementaux à support associatif sont alors créés ainsi qu'un centre à vocation régionale en appui sur le CAFOC.

6. 2. SITUATION DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME EN 1999-2000

6.2.1 - La commande

➤ La commande publique est largement dominante : elle représente de 89 à 97 % des financements (dans les départements où les données fournies sont exploitables).

Elle est, dans tous les cas, gérée par appels à projets restreints (communiqués aux organismes repérés par les financeurs) sans recours à des cahiers des charges spécifiques et sans que des schémas départementaux ou qu'un schéma régional de la lutte contre l'illettrisme ne soient lisibles par les acteurs.

Les correspondants départementaux du GPLI jouent un rôle important dans l'attribution des crédits IRILL gérés par la DRTEFP. Dans quatre départements (Cher, Eure et Loir, Indre et Loire, Loir et Cher) sont signalées des opérations financées par les DDTEFP sur crédits SIFE. Les conseils généraux participent dans tous les départements, au titre des crédits d'insertion des bénéficiaires du RMI.

Les opérations financées par le Conseil Régional ne sont pas des actions spécifiques de lutte contre l'illettrisme : il s'agit d'actions de mobilisation ou de pré-qualification accueillant des publics de très faible niveau. Enfin le FAS ainsi que les Contrats de Ville (sur Orléans, Pithiviers, Tours, Joué les Tours, Lucé et Blois) apportent des crédits complémentaires.

De fait, les sommes consacrées à la lutte contre l'illettrisme dans notre région sont difficiles à identifier (à l'exception des crédits IRILL) car ne renvoyant pas à des dispositifs spécifiques, elles ont été intégrées dans le financement des dispositifs de droit commun.

Les organismes prestataires se plaignent des contraintes liées à chaque conventionnement (dates tardives, financement à l'heure/stagiaire avec ou non prise en compte des absences, critères concernant le public cible) contraintes qui varient d'un financeur et d'un programme à l'autre, et qui en aucun cas ne permettent de financer les moyens qui devraient être mis en œuvre pour encadrer le public visé.

➡ La commande privée apparaît dans l'enquête, selon les départements soit inexistante, soit très faible (3 à 5 % des financements signalés à Châteauroux, Tours, Saint Florent sur Cher, Saint Amand Montrond).

Il est à noter que des organismes de formation qui interviennent en entreprises auprès des salariés de très faible niveau (les GRETA par exemple) n'ont pas signalé les opérations qu'ils conduisent. La cause en est vraisemblablement que ces opérations ne sont jamais désignées comme "opérations de lutte contre l'illettrisme", mais traditionnellement sous les termes plus vagues de "formation générale de base" ou de "communication orale et écrite", ou encore sous d'autres vocables en rapport avec la maîtrise de l'écrit, du raisonnement ou de la communication en situation professionnelle.

Le terme "illettré" est d'ailleurs généralement jugé stigmatisant et son emploi systématiquement évité.

L'enquête montre enfin que des salariés ne trouvent pas dans les entreprises qui les emploient de réponse à leur besoin de formation sur les savoirs de base ; ils s'adressent à des associations de proximité en demandant la discrétion quant à leur situation.

6.2.2. - LE PUBLIC

a. Repérage du public

Il existe une difficulté irréductible pour identifier où commence et où s'arrête une "situation d'illettrisme" en raison du flou qui persiste quant à la définition de cette notion.

Ainsi, une maîtrise insuffisante du français oral et écrit pour accéder à un emploi ou s'y maintenir pourra être observée aussi bien chez des personnes francophones ayant peu ou incomplètement acquis les savoirs de base au cours de leur scolarité, que chez des personnes d'origine étrangère ayant ou non été scolarisées dans leurs pays d'origine. De fait, si la distinction entre illettrisme, analphabétisme et français langue étrangère, a du sens du point de vue pédagogique, elle n'en a guère dans le champ social.

Les personnes orientées vers les organismes de formation le sont tout d'abord par les structures qui sont en contact avec les personnes dites "en difficulté", généralement demandeurs d'emploi, c'est-à-dire l'ANPE, les Missions Locales, les PAIO et les services sociaux. Quelques personnes sont directement adressées par leurs employeurs ; d'autres effectuent une démarche spontanée (via le bouche à oreille) auprès des organismes de formation ou des centres sociaux de proximité.

Des réseaux locaux fonctionnent entre organismes de formation et organismes d'accueil, voire entre ces derniers (cas du Loir et Cher) qui permettent d'orienter les personnes vers les organismes identifiés comme spécialisés dans la lutte contre l'illettrisme. Enfin, les organismes de formation repèrent eux-mêmes un certain nombre de personnes en situation d'illettrisme à l'occasion des informations collectives et des entretiens individuels qui se déroulent au moment de la mise en place des stages de formation (DDTEFP ou Conseil Régional).

Au niveau des services d'accueil, le repérage s'effectue de façon empirique, sans méthodologie ou instrumentation particulière, la plupart du temps. Les travailleurs sociaux semblent parfois plus sensibles à ce public que les personnels des autres structures (cas de l'Indre). Toutefois, tous ces acteurs rencontrent des difficultés pour communiquer avec les personnes sur leur situation d'illettrisme et les amener à entrer en formation ; ils souhaitent être eux-mêmes formés à la connaissance et à l'accompagnement de ces publics. A noter que des offres de formation de ces "médiateurs" sont d'ores et déjà proposées, notamment en Indre et Loire.

Au total, il semble qu'actuellement les actions de lutte contre l'illettrisme ne touchent qu'une faible partie du public susceptible d'être concerné, bien qu'il soit difficile d'évaluer avec certitude le pourcentage de la population française effectivement "en situation d'illettrisme".

b. Caractéristiques du public

➤ Les actions de lutte contre l'illettrisme répertoriées dans la Région en 1999 ont accueilli près de 4 900 personnes au total.

➤ Répartition de ce public selon :

- leur sexe : tableau I

- leur âge : tableau II

- leur statut : tableau III

- leur scolarisation : tableau IV

Voir les tableaux ci-après et leurs commentaires.

**PUBLIC ACCUEILLI EN REGION CENTRE
SUR LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME
REALISEES EN 1999**

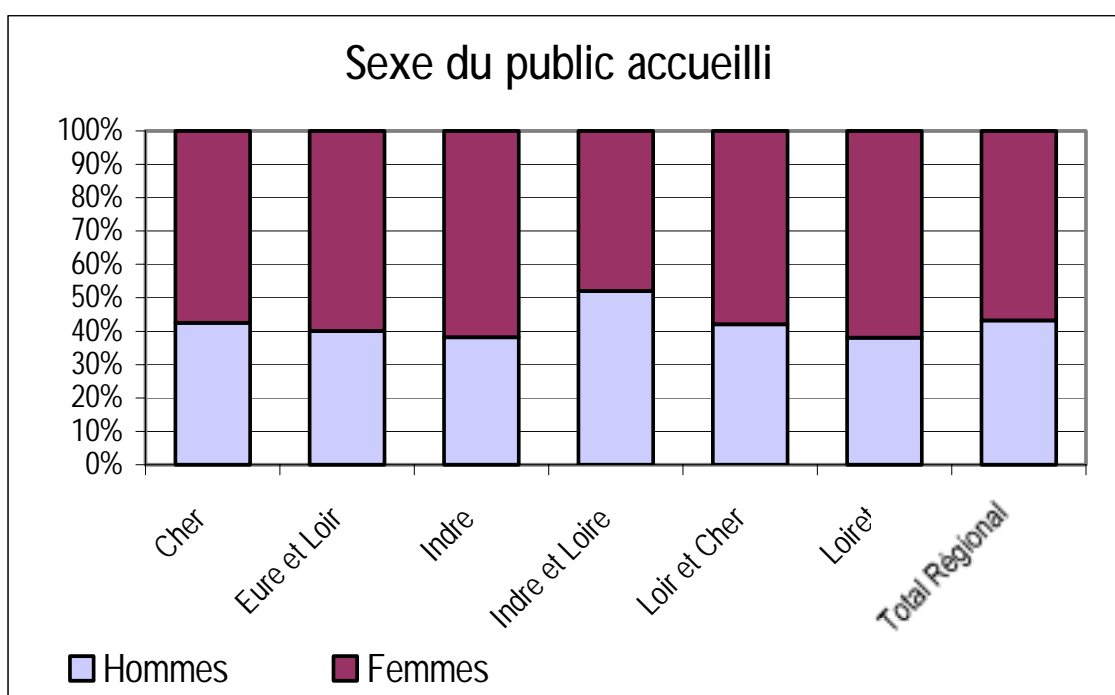
REPARTITION PAR SEXE

Répartition par sexe		Départements						TOTAL REGIONAL
		CHER	EURE ET LOIR	INDRE	INDRE ET LOIRE	LOIR ET CHER	LOIRET	
HOMMES	Nombre de personnes	218	225	137	644	444	440	2 108
	%	43	40	38	52	42	38	43 %
FEMMES	Nombre de personnes	294	337	222	594	611	715	2 773
	%	57	60	62	48	59	62	57 %

* Les résultats « grisés » sont ceux qui donnent lieu à commentaires

La répartition du public apparaît très homogène d'un département à l'autre. Les actions de lutte contre l'illettrisme accueillent 40 % d'hommes pour 60 % de femmes $\pm 2\%$ dans cinq départements de la Région. Seul l'Indre et Loire présente une autre répartition, plus proche de 50 % / 50 % avec une majorité d'hommes, ce qui influe sur la moyenne régionale qui s'établit à 43 % d'hommes pour 57 % de femmes.

Il semble que l'origine de cette différence provienne de la nature des formations signalées en Indre et Loire et notamment de plusieurs cycles pré qualifiants techniques à recrutement masculin.

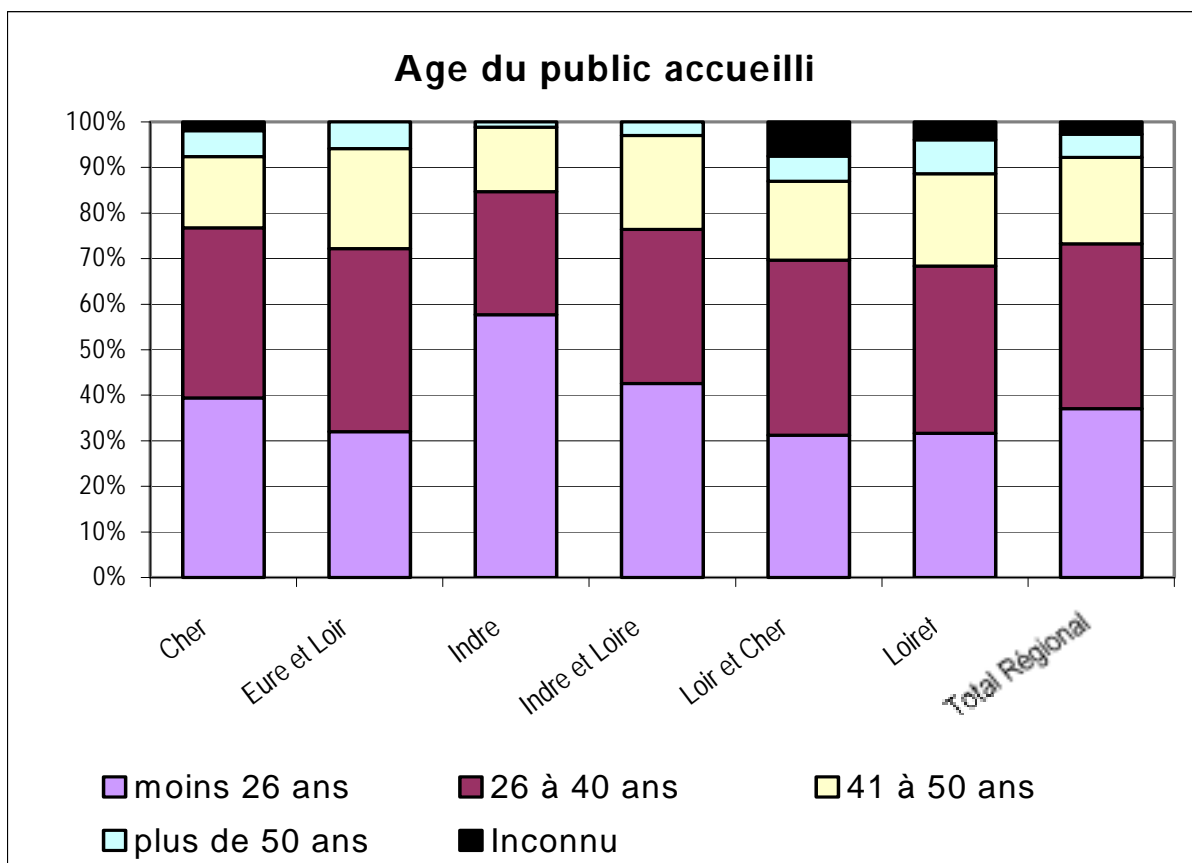


**PUBLIC ACCUEILLI EN REGION CENTRE
SUR LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME
REALISEES EN 1999**

REPARTITION PAR AGE

Départements		CHER	EURE ET LOIR	INDRE	INDRE ET LOIRE	LOIR ET CHER	LOIRET	TOTAL REGIONAL
Répartition par âge								
< 26 ans	Nombre de personnes	202	180	207	527	329	365	1 810
	%	39	32	58	42	32	32	37
26 à 40 ans	Nombre de personnes	191	226	97	419	406	425	1 764
	%	37	40	27	34	39	37	36
41 à 50 ans	Nombre de personnes	80	123	51	255	183	234	926
	%	16	22	14	18	17	20	19
> 50 ans	Nombre de personnes	29	33	4	37	58	86	247
	%	6	6	1	6	5	7	5
Inconnu	Nombre de personnes	10	-	-	-	79	45	134
	%	2	-	-	-	7	4	3
TOTAUX PAR DEPARTE- MENTS	Nombre de personnes	512	562	359	1 238	1 055	1 155	4 881
	%	100	100	100	100	100	100	100

* Les résultats « grisés » sont ceux qui donnent lieu à commentaires



La moyenne régionale concernant la répartition des personnes selon les classes d'âge rend assez bien compte de la situation dans les départements : dans 5 départements, les moins de 26 ans et les 26/40 ans représentent chacun entre 32 et 40 % du total des effectifs en formation de lutte contre l'illettrisme, les jeunes étant plutôt un peu moins nombreux que leurs aînés, sauf en Indre et Loire où les proportions sont inversées. L'Indre est atypique avec 58 % de jeunes pour 27 % d'adultes de moins de 40 ans, en raison de la prédominance d'actions en direction des jeunes signalées dans l'enquête, et l'arrêt de la prise en compte de la lutte contre l'illettrisme dans les actions SIFE de la DDTE.

Comme l'indique la moyenne régionale, les personnes de plus de 40 ans représentent jusqu'à ¼ de l'effectif. Enfin, les plus de 50 ans forment un groupe non négligeable de 250 personnes, soit 5 % de l'ensemble des personnes accueillies sur les actions.

Au total : 3/4 de la population en formation a moins de 40 ans.

Pour 3 % de la population, l'âge reste inconnu. On peut penser que certaines structures ne semblent pas astreintes au recueil systématique des informations administratives relatives aux personnes qu'elles accueillent.

NB. Ces résultats sont cohérents avec les analyses portant sur le niveau d'étude de la population française en fonction des classes d'âges.

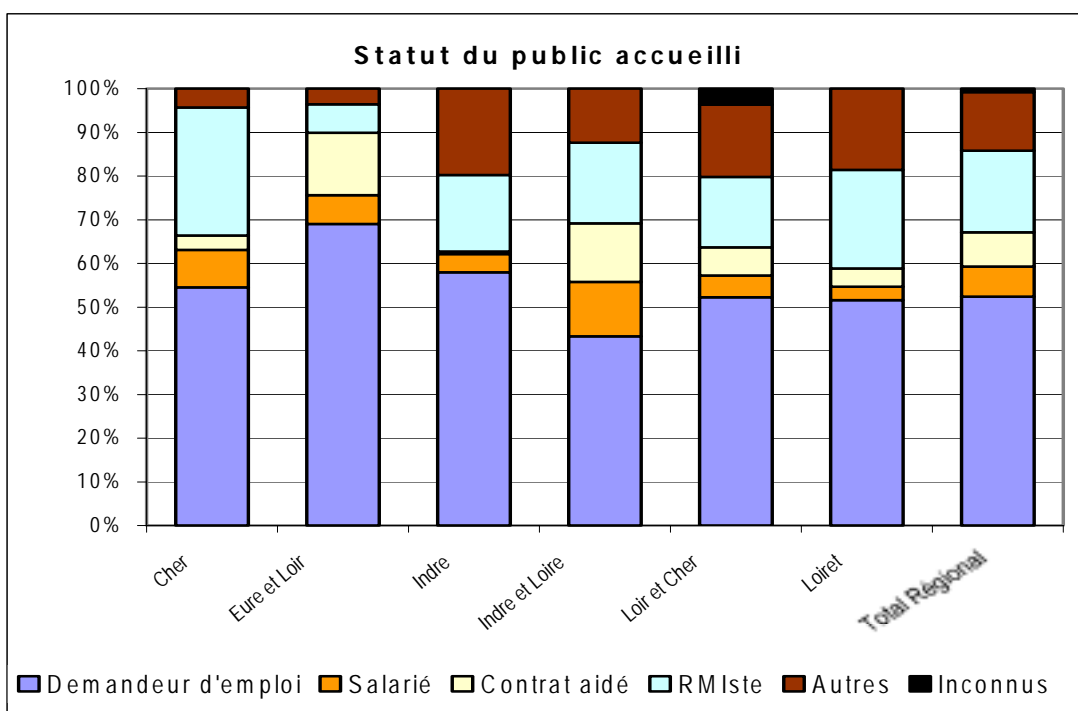
**PUBLIC ACCUEILLI EN REGION CENTRE
SUR LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME
REALISEES EN 1999**

REPARTITION PAR STATUTS

Départements		Statut						TOTAUX
		Demandeur. emploi	Salarié	Contrat aidé	RMIste	Autres	Inconnus	
CHER	Nombre de personnes	279	44	17	150	22	-	512
	%	55	9	3	29	4		100 %
EURE ET LOIR	Nombre de personnes	388	37	80	37	20	-	562
	%	68	7	14	7	4	-	100 %
INDRE	Nombre de personnes	208	15	2	63	71	-	359
	%	57	4	1	18	20	-	100 %
INDRE ET LOIRE	Nombre de personnes	536	154	166	229	153	-	1 238
	%	44	12	13	19	12	-	100 %
LOIR ET CHER	Nombre de personnes	551	53	68	170	174	39	1 055
	%	53	5	6	16	16	4	100 %
LOIRET	Nombre de personnes	616	37	50	270	222	-	1 195
	%	53	3		23	19	-	102 % (1)
TOTAL REGIONAL	<i>Nombre de personnes</i>	2 578	340	383	919	662	39	4 921
	%	53	7	8	19	13,6	0,8	101,4

* Les résultats « grisés » sont ceux qui donnent lieu à commentaires

(1) Certaines personnes peuvent cumuler deux statuts (ex. D.E et RMI)



N.B : Des personnes cumulant deux statuts (notamment demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RMI) ont été comptées deux fois, sur le Loiret, ce qui explique des totaux supérieurs à 100 % pour ce département et pour le cumul régional.

Les demandeurs d'emploi représentent en moyenne un peu plus de 50 % de la totalité des apprenants, sauf en Indre et Loire où cette catégorie n'atteint que 44 %. En Eure et Loir, la proportion est encore plus forte (presque 70 %) ce qui s'explique par la plus faible quantité de Rmistes en formation dans ce département que dans les autres.

En effet, à l'exception de l'Eure et Loir, dans tous les autres départements, la proportion de Rmistes approche voire dépasse les 20 %, jusqu'à atteindre presque 30 % dans le Cher, ce qui dénote un réel engagement des Conseils Généraux en direction de cette population (et ceci, bien que "RM Iste" et "illettré" ne soient en rien synonymes).

Le nombre de salariés, sans être négligeable, reste modeste : 7 % des apprenants en moyenne au niveau régional ; à noter cependant que les 154 personnes recensées en Indre et Loire, représentent la moitié de l'effectif des salariés en formation signalés sur l'ensemble de la Région.

Le nombre de personnes en contrats aidés (contrats emploi solidarité notamment) dépasse de peu celui des salariés : 8 % en moyenne, avec cependant un accueil plus important de ces personnes en Eure et Loir et Indre et Loire.

La rubrique "autres" est d'importance variable. Elle dépend en effet de la spécificité de certains publics en fonction des départements : on y trouve les gens du voyage et les détenus dans l'Indre, des personnes bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé en Indre et Loire, toutes ces catégories ainsi que des réfugiés et des primo arrivants dans le cadre du regroupement familial, sur le Loiret.

Cette rubrique regroupe jusqu'à 20 % des apprenants dans l'Indre et le Loiret.

NB. Il est à noter que les actions de lutte contre l'illettrisme recensées concernent essentiellement des personnes hors du monde du travail ou en travail aménagé et dans tous les cas en situation précaire. La sur-représentation de ces publics est indicatrice des liens entre: situation d'illettrisme → exclusion du monde du travail → précarité sociale → bénéficiaire des mesures à caractère social.

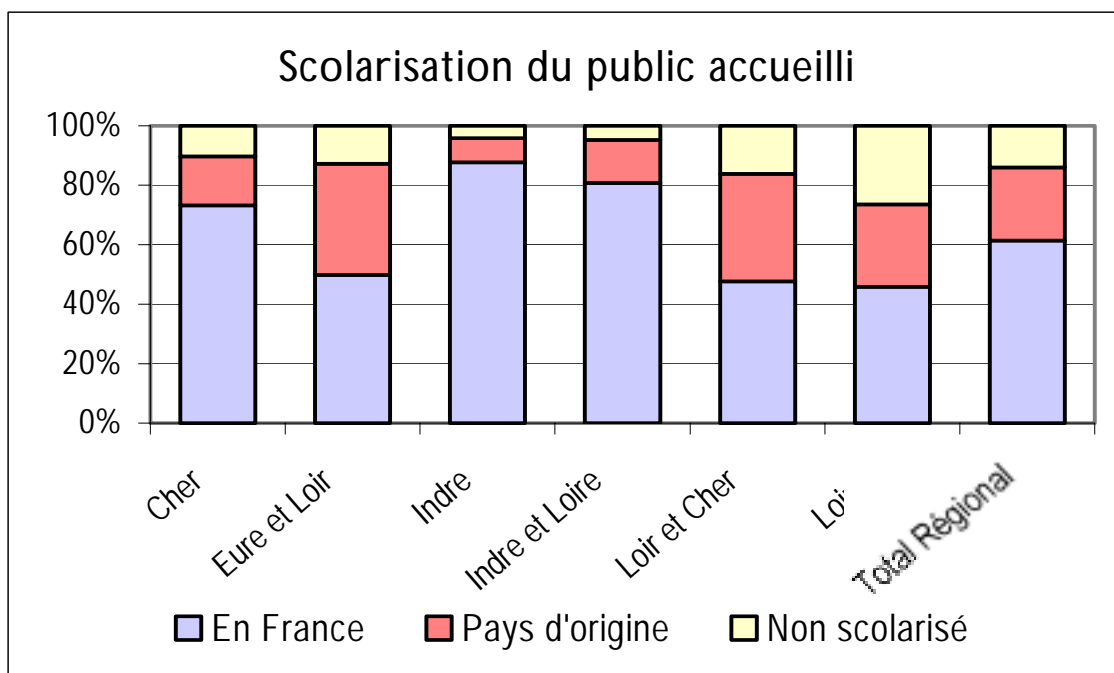
**PUBLIC ACCUEILLI EN REGION CENTRE
SUR LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME
REALISEES EN 1999**

REPARTITION EN FONCTION DE LA SCOLARISATION

Départements		SCOLARISATION	CHER	EURE ET LOIR	INDRE	INDRE ET LOIRE	LOIR ET CHER	LOIRET	TOTAL REGIONAL
EN FRANCE	Nombre de personnes		375	280	315	874	427	513	2 784
	%		74	50	88	70,5	40	44	57
DANS LE PAYS D'ORIGINE	Nombre de personnes		84	210	29	158	323	310	1 114
	%		16	37	8	13	31	27	23
NON SCOLARISE	Nombre de personnes		53	72	15	51	144	297	632
	%		10	13	4	4	14	26	13
TOTAUX PAR DEPARTEMENT	<i>Nombre de personnes</i>		512	562	359	1 083	894	1 120	4 530
	%		100	100	100	87,5	85	97	93

* Les résultats « grisés » sont ceux qui donnent lieu à commentaires

La proportion de personnes ayant été scolarisées en France est majoritaire dans tous les départements pour atteindre 57 % en moyenne régionale ; toutefois ce constat recouvre de grandes disparités (de 40 % dans le Loir et Cher à 88 % dans l'Indre) qui vont du simple au double. En effet, les chiffres varient selon que les dispositifs signalés mélangent ou non les publics en situation d'illettrisme, analphabètes et en apprentissage du français langue étrangère du fait de l'interprétation par les financeurs et les prestataires, de la notion d'illettrisme.



La part des personnes scolarisées dans leur pays d'origine – qui ne relève qu'en partie de situation d'illettrisme – est loin d'être négligeable puisqu'elle avoisine le quart (23 %) de la totalité de l'effectif régional.

Enfin le nombre de personnes analphabètes en langue maternelle présentes dans les dispositifs, bien que très variable d'un département à l'autre, reste importante : 13 % de l'effectif régional des apprenants et jusqu'à 26 % sur le Loiret.

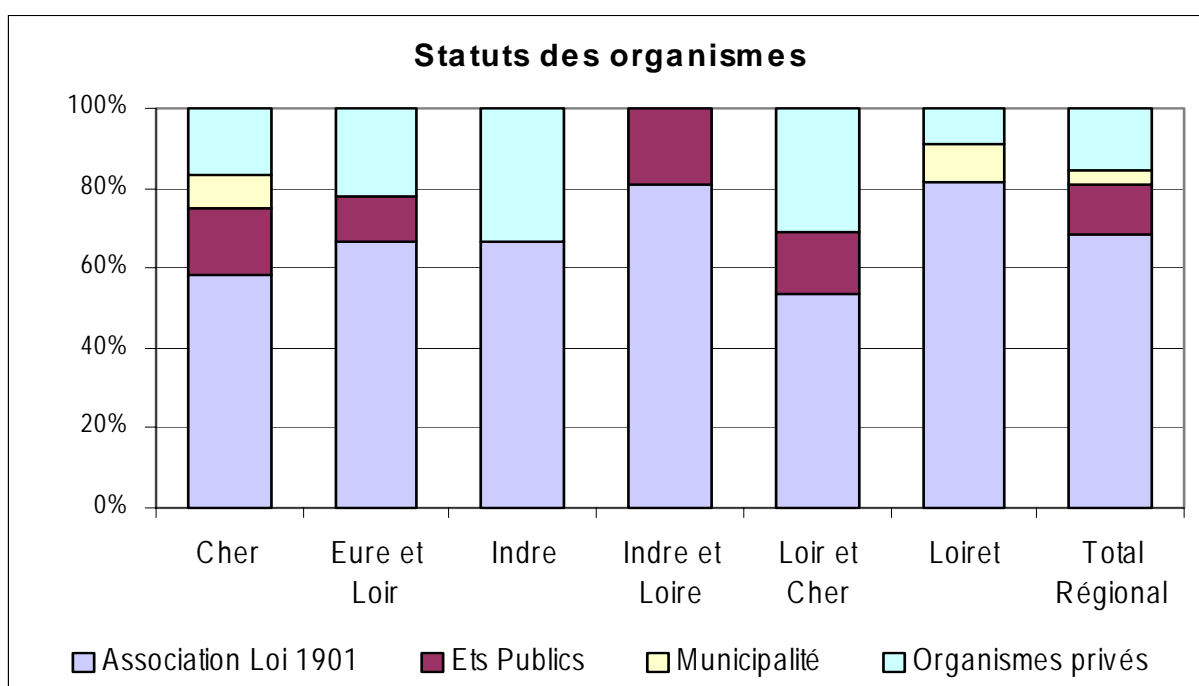
6.2.3. LES ORGANISMES DE FORMATION

Sur les 209 organismes contactés 64 organismes ont déclaré avoir réalisé en 1999 une ou plusieurs actions de lutte contre l'illettrisme sur le territoire régional.

a. Statut de ces organismes

	CHER	EURE ET LOIR	INDRE	INDRE ET LOIRE	LOIR ET CHER	LOIRET	TOTAL REGIONAL	
							Nombre	%
ASSOCIATION LOI 1901	7	6	2	13	7	9	44	53
Etablissements publics (justice, E.N)	2	1	-	3	2	-	8	12,5
MUNICIPALITE	1	-	-	-	-	1	2	3
ORGANISMES PRIVES	2	2	1	0	4	1	10	15,5
TOTAL PAR DEPARTEMENTS	12	9	3	16	13	11	64	100

* Les résultats « grisés » sont ceux qui donnent lieu à commentaires



- Un peu plus de la moitié des organismes recensés (53 %) ont le statut d'associations Loi de 1901

- Les établissements publics répertoriés sont peu représentés (établissements relevant de la Justice, de l'Education nationale) : 8 au total. On peut s'en étonner compte tenu de leur mission de service public

- Les établissements privés ne sont guère plus nombreux : 10 sur l'ensemble du territoire régional ce qui peut s'expliquer par le fait que les activités de lutte contre l'illettrisme peuvent être perçues non seulement comme des activités non lucratives mais le plus souvent déficitaires, comme des actions regroupant les publics connaissant les plus grandes difficultés d'apprentissage et de comportement, et comme des actions posant de réelles difficultés d'évaluation au regard de résultats valorisants (accès direct à l'emploi, formation qualifiante...)

b. Implantation géographique

(cf cartographie départementale)

Une majorité (3/5) des organismes sont implantés dans les préfectures et sous-préfectures. Le maillage territorial existe ; malgré cela, dans les zones rurales la formation reste encore souvent inaccessible et lorsqu'elle existe, s'appuie le plus souvent sur le bénévolat.

A noter l'effort qui est réalisé dans le nord du Cher (à l'initiative du Conseil Général) pour organiser un ramassage par minibus des personnes isolées dans leurs communes.

c. Activité principale

	CHER	EURE ET LOIR	INDRE	INDRE ET LOIRE	LOIR ET CHER	LOIRET	TOTAL REGIONAL	
							Nombre	%
FORMATION ACTION EDUCATION	9	6	3	13	5	7	43	67
ACTIVITES SOCIO-CULTURELLES	-	3	-	1	6	4	14	22
INSERTION SOCIALE Accueil, chantiers, hébergement...	3	-	-	1	2	-	6	9,5
ADMINISTRATION PARA PUBLIQUE	-	-	-	1	-	-	1	1,5
TOTAL PAR DEPARTEMENTS	12	9	3	16	13	11	64	100

* Les résultats « grisés » sont ceux qui donnent lieu à commentaires

Les activités conduites à titre principal par les organismes qui interviennent dans la lutte contre l'illettrisme sont de trois types :

- formation et activités éducatives pour les 2/3 d'entre eux,
- activités socio-culturelles pour 1/5
- enfin, activités diverses à caractère social liées à l'insertion des populations (accueil, chantiers, hébergement...) pour les 10 % restants

Ces trois types d'activités correspondent à trois champs par lesquels la lutte contre l'illettrisme est abordée et mise en œuvre au sein de la société.

d. Place de la lutte contre l'illettrisme dans l'activité de ces organismes

	CHER	EURE ET LOIR	INDRE	INDRE ET LOIRE	LOIR ET CHER	LOIRET	TOTAL REGIONAL	
							Nombre	%
Entre 0 et 10 %	6	7	2	11	10	4	40	62.5%
Entre 11 à 25 %	3	1	0	1	1	2	8	12.5%
Entre 26 à 50 %	1	0	1	0	0	0	2	3 %
Plus de 50 %	0	1	0	3	2	2	8	12.5%
Inconnu	2	0	0	1	0	3	6	9.5%
TOTAL PAR DEPARTEMENTS	12	9	3	16	13	11	64	100%

- Les résultats « grisés » sont ceux qui donnent lieu à commentaires

40 organismes (soit environ les 2/3 de l'effectif régional) effectuent moins de 10 % de leur chiffre d'affaires avec les activités de lutte contre l'illettrisme

8 organismes seulement (soit 13%) sont réellement spécialisés dans ce champ et y réalisent 50 % et plus de leur chiffre d'affaires.

NB. La lutte contre l'illettrisme est le fait d'une mosaïque d'organismes qui pour la plupart interviennent occasionnellement sur ce champ (selon l'opportunité). Ils sont généralement polyvalents, encadrant habituellement selon les cas des actions d'insertion ou de qualification, ou encore d'alphabétisation.

e. Partenariat

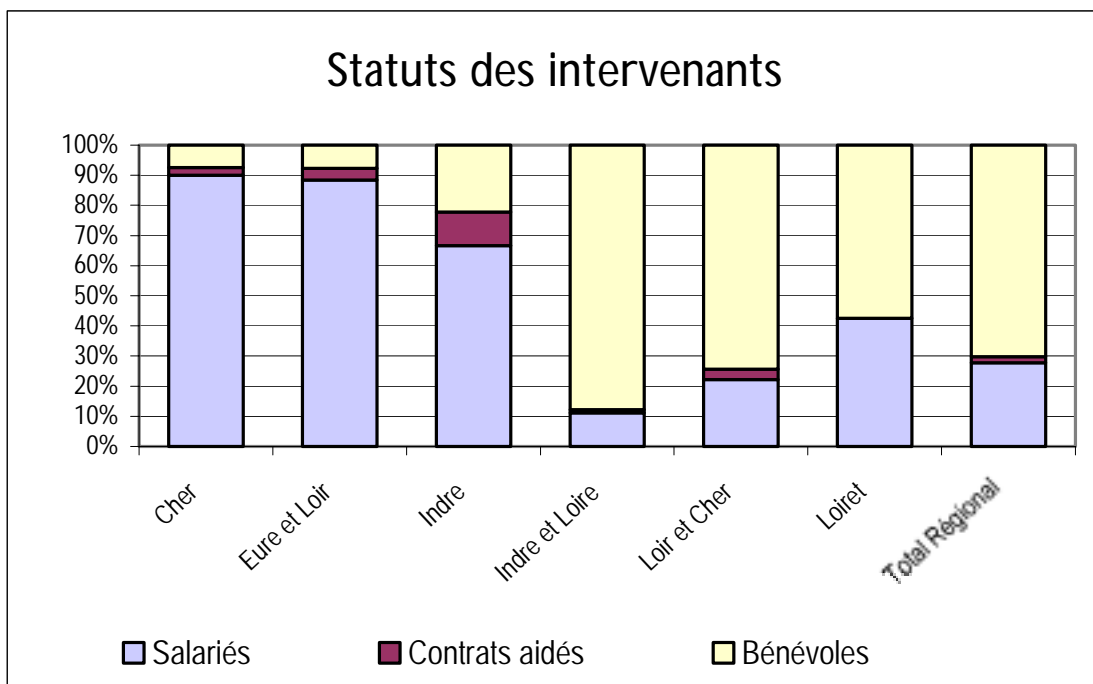
La non spécialisation de la majorité des organismes fait que ceux-ci sont en concurrence sur plusieurs champs, ce qui rend les partenariats difficiles malgré la demande des financeurs.

Lorsque ces partenariats existent (dans le cas de plates formes, de chantiers écoles...) ils sont construits sur la mobilisation de compétences complémentaires, et le plus souvent à l'initiative des organismes spécialisés (c'est le cas dans le Loir et Cher). Par "compétences complémentaires" il faut entendre des manières différentes et par conséquent complémentaires, d'accompagner les personnes, chaque organisme intervenant sur l'une des dimensions à prendre en compte : sociale, cognitive, culturelle voir psychologique...

f. Les emplois

	CHER	EURE ET LOIR	INDRE	INDRE ET LOIRE	LOIR ET CHER	LOIRET	TOTAL REGIONAL	
							Nombre	%
SALARIES	36	23	6	32	57	51	205	28
CONTRATS AIDES	1	1	1	3	9	0	15	2
BENEVOLES	3	2	2	252	191	69	519	70
TOTAL PAR DEPARTEMENTS	40	26	9	287	257	120	739	100

NB. Ces chiffres regroupent les emplois administratifs (très peu nombreux) et les emplois de formateurs.



Les bénévoles

- Trois départements : le Loir et Cher, l'Indre et Loire et le Loiret possèdent des réseaux de bénévoles structurés, très actifs dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme. Ces réseaux sont soutenus par les conseils généraux, dans le cadre de la prise en charge des bénéficiaires du RMI

Toutefois, si ces bénévoles représentent au total 70 % des personnes qui interviennent auprès des apprenants en situation d'illettrisme, leur travail, rapporté à un équivalent temps plein correspond à une part assez faible de l'encadrement (soit 10,5 postes pour 191 personnes dans le Loir et Cher, ou encore 27 % de l'activité dans le Loiret)

En effet, chacun de ces bénévoles intervient en moyenne 1,5 h à 2 h par semaine seulement.

Un seul organisme de formation, parmi ceux qui ont répondu à l'enquête, ne fonctionne qu'avec des bénévoles (association Lire et Agir à Notre Dame d'Océ – Indre et Loire)

A noter enfin que ces bénévoles constituent des réseaux fragiles, en constant renouvellement, nécessitant des actions de professionnalisation et une coordination permanentes.

Les salariés

Comparativement les salariés employés dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme apparaissent peu nombreux : 205 pour l'ensemble de la région, dont seulement 6 pour l'Indre.

Par ailleurs la situation de ces personnels est relativement précaire : ils occupent le plus souvent des emplois à temps partiel. Ainsi, lorsque le calcul a été possible, on s'aperçoit que ces personnes travaillent en moyenne à mi-temps (57 personnes occupent l'équivalent de 31 emplois à temps plein dans le Loir et Cher ; 36 personnes pour 19 équivalents temps plein dans le Cher), c'est pourtant à elles que les organismes de formation confient l'essentiel de l'encadrement en face à face pédagogique.

NB. La précarité des emplois salariés, ainsi que le recours massif au bénévolat dans certains départements sont à mettre en rapport avec les caractéristiques de la commande (évoquées plus haut) qui induisent la fragilité de l'activité de lutte contre l'illettrisme dans la région, comme des organismes qui en sont le support.

g. Les locaux

Les organismes de formation disposent de locaux en location ou leur appartenant en propre qu'ils ont aménagé pour un usage pédagogique permanent.

Lorsqu'ils décentralisent des formations dans des communes rurales (à 20 ou 30 km de leur siège) ; ils sollicitent la mise à disposition de locaux auprès des municipalités qui accueillent l'opération de formation.

6.2.4. LA REPONSE FORMATION

a. Implantation des actions

Les actions de formation se déroulent majoritairement sur les lieux d'implantation des organismes qui les supportent, à savoir dans les villes préfectorales et sous-préfectorales.

Les zones rurales restent largement découvertes malgré un effort certain de quelques organismes (dans le nord du Cher, à Salbris, Argenton sur Creuse ou Malesherbes par exemple) pour rapprocher la formation du public dont on sait qu'il est peu mobile.

b. Dénomination des actions

En l'absence de dénomination spécifique attribuée aux actions de lutte contre l'illettrisme dans la région, on remarque que les opérations recensées portent des intitulés extrêmement divers, qui font référence aussi bien :

- à des dispositifs : APP, EPI, Point Clé, plate forme RMI
- à des modes ou des contenus pédagogiques : ateliers d'écriture, lutte contre l'illettrisme, remise à niveau...
- à des publics : gens du voyage, suivi CES...
- qu'à des objectifs de formation : acquisition des savoirs de base liée à l'insertion professionnelle, développement et réactualisation des connaissances de base...
- ou à des typologies d'actions dans la nomenclature officielle des financeurs : pré-qualification préparatoire aux métiers du bâtiment ; session d'orientation approfondie
- ou encore à un métier : monteurs régleurs en emboutissage

c. Les objectifs de formation

	CHER	EURE ET LOIR	INDRE	INDRE ET LOIRE	LOIR ET CHER	LOIRET	TOTAL REGIONAL	
							Nombre	%
APPRENTISSAGE DES SAVOIRS DE BASE	9	18	8	18	18	16	87	69
SOCIALISATION ET TRAITEMENT DES DIFFICULTES AFFECTIVES	0	2	0	1	1	1	5	4
ACCES A UN CURSUS QUALIFIANT	8	-	3	7	0	6	24	19
AUTRES OU PLUSIEURS OBJECTIFS A LA FOIS	1	-	1	6	2	-	10	8
TOTAL PAR DEPARTEMENTS	18	20	12	32	21	23	126	100

La répartition des actions de formation en fonction des objectifs qui leur sont assignés en priorité soulève peu de surprise :

- 70 % des actions sont centrées sur l'apprentissage des savoirs de base – en réponse à la définition même de l'illettrisme
- 20 % au moins des actions intègrent la maîtrise des savoirs de base dans un objectif plus large à visée socio-professionnelle : accès à l'emploi ou à la qualification.

On peut s'étonner cependant qu'aussi peu d'actions affichent en priorité la socialisation sans visée directe sur l'emploi

d. Les modalités pédagogiques

Aucun cahier des charges ne venant préciser la demande des financeurs, les organismes de formation peuvent proposer, négocier et mettre en œuvre une grande variété de modalités pédagogiques, ce dont témoignent les monographies des visites sur sites. Soit :

1. Transmission de savoirs dans le cadre d'une relation duelle entre un formateur bénévole et un apprenant (Lire et Agir à Notre Dame d'Oé - Indre et Loire et CAF Quinière Blois 41).
2. Développement des savoirs de base à partir de la participation des apprenants à des ateliers à dimension sociale et culturelle sollicitant leur créativité (SEIRF à Chartres – 28)
3. Formation collective, individualisée, dans des dispositifs tous publics, à entrée/sorties permanentes, tels que les APP (GRETA 41, Site de Romorantin), Point Clé (INIREP – Dreux 28).
4. Formation en groupe, de type "stage", avec travail individualisé. Ces groupes s'adressent à des publics spécifiques : salariés ou gens du voyage (ASTROLABE, Châteauroux 36) ou encore bénéficiaires du RMI (Association JB Caillaud – 18)
5. Formation collective traditionnelle en groupes de niveaux (APRES – Orléans 45)
6. Intégration de l'apprentissage des savoirs de base à des logiques d'insertion sur l'emploi (La Charmille – Vierzon 18 ; chantier d'insertion : ACM Formation - 45 et de qualification (La Chaumette - Joue les Tours 37).

Cette diversité se manifeste encore sous d'autres formes :

1. Selon les financeurs et la typologie des opérations, on rencontrera aussi bien :
 - des dispositifs extensifs, non rémunérés qui peuvent proposer 150 h à 200 h de formation par an, et que les apprenants peuvent fréquenter pendant plusieurs années.
 - que des dispositifs intensifs, rémunérés (stage SIFE ou Conseil Régional, ou encore conventionnés avec l'AFPA) de 4 à 6 mois en moyenne.
2. Le plus souvent l'apprentissage des savoirs de base et le développement personnel seront considérés comme des préalables à l'entrée dans des dispositifs d'accès à l'emploi ; cependant il existe des dispositifs qui font la preuve que les deux objectifs peuvent être conduits simultanément, l'apprentissage des savoirs de base étant alors finalisé par la nécessaire maîtrise des situations de communication et des situations techniques en rapport avec l'emploi et l'exercice d'un métier

3. Les pratiques recouvrent les trois modes pédagogiques à disposition des formateurs ¹

- la transmission de connaissances sous une forme normative, décontextualisée et préalable à l'action (cf. travail en groupes de niveaux)

- la création de conditions qui permettent la libération des forces latentes qui fournissent la motivation et l'énergie nécessaires à l'acquisition ultérieure de savoirs et de compétences (ateliers de créativité divers, ateliers d'écriture...)

- la socialisation des apprentissages par la mise en relation dialectique entre compétence théorique et performance effective, facilitant la création de liens entre formation et action sur des situations de la vie quotidienne et professionnelle.

Ainsi les apprenants se voient-ils proposer sur les dispositifs, soit de façon exclusive, soit de façon combinée :

- des apprentissages systématiques conçus dans une logique qui relève de la didactique de chaque domaine de formation

- des apprentissages construits au quotidien en fonction de la demande de la personne, en appui sur ses situations de vie personnelles, son expérience de la vie sociale, et les habilités qu'elle a d'ores et déjà acquises.

L'intervention auprès des apprenants de formateurs salariés et de formateurs bénévoles permet le plus souvent de combiner ces deux approches. La mise en œuvre d'une pédagogie du projet, permettant à chaque apprenant de se fixer des objectifs à court terme, est par ailleurs favorable à l'intégration des savoirs théoriques dans des logiques d'action et de communication en lien avec l'expérience (cf. La Chaumette – Indre et Loire).

¹ tels que les a formalisés M. Lesne – Travail pédagogique et formation d'adultes – L'harmattan, 1994.

e. Les matériels et outils pédagogiques

Le développement de pratiques de formation individualisée au sein de groupes hétérogènes requiert l'usage d'un matériel didactique le plus diversifié possible.

Celui-ci existe dans les organismes spécialisés notamment lorsqu'ils accueillent les apprenants sur des dispositifs de type APP tels que Point-Clé (INIREP) ou EPI (Astrolabe), ou dans des ateliers avec centre de ressources intégré (voir La Chaumette, Les Charmilles).

Le fait, pour ces organismes, d'être également supports, ou situés à proximité, du centre de ressources départemental de lutte contre l'illettrisme, facilite l'accès à des outils multiples et récents. Si l'outil informatique est utilisé dans les organismes de formation, il n'en reste pas moins que les logiciels disponibles sont limités en nombre et en variété, le coût onéreux de ces outils étant tout à fait dissuasif.

Les petites structures, plus isolées, employant des formateurs bénévoles disposent le plus souvent en quantité limitée d'outils traditionnels assez anciens.

Lorsque des formations se déroulent dans des locaux mis à disposition par des municipalités ou des centres sociaux, partagés avec d'autres utilisateurs, les conditions de travail sont peu satisfaisantes et ne permettent pas aux apprenants de s'approprier l'espace de formation : salle peu adaptée (trop grande ou trop exigüe, trop sonore...), ressources pédagogiques insuffisantes (ne pouvant être entreposées sur place), absence d'outil informatique, pas de décor personnalisé... Cette situation se rencontre notamment lorsque les organismes essaient de décentraliser des formations sur les communes rurales.

D'une manière générale, les formateurs se plaignent du manque d'outils disponibles, soit dans leur structure, soit chez les éditeurs. On peut constater en effet que la gamme d'outils publiés, en catalogue en librairie, ne couvre pas l'ensemble des situations pédagogiques rencontrées avec les apprenants. Par ailleurs, lorsqu'un outil est créé spécifiquement pour la lutte contre l'illettrisme, il est le plus souvent trop coûteux pour pouvoir être acquis par les petites structures. Il est par ailleurs édité en tirage limité de sorte qu'il est très vite épuisé et non disponible, leur réédition n'étant pas envisagée.

Enfin, il est important de noter que toutes les équipes pédagogiques témoignent qu'elles créent des outils à usage de leurs apprenants pour pallier le manque évoqué plus haut.

f. Les moyens humains

L'encadrement des formations est assuré majoritairement par les formateurs salariés (de 75 % en Loir et Cher, à 90 % dans le Loiret et 98 % dans le Cher, l'Indre et l'Eure et Loir). Ils sont également chargés d'animer et de coordonner les réseaux de bénévoles lorsque ceux-ci existent (voir CAF Quinière – Blois 41).

Il y a lieu d'insister sur la fonction sociale particulière qu'assurent les formateurs bénévoles : ils favorisent l'accès à la formation à des personnes qui en sont écartées :

- soit en raison de leur éloignement des lieux de formation (on jouera alors sur la mise en relation du fait de la proximité entre les domiciles du formateur et de l'apprenant)
- soit parce que l'apprenant est incapable dans un premier temps d'intégrer un groupe et que la relation duelle est alors la seule possible
- soit parce que le public n'est pas pris en compte par les dispositifs existant localement (chaque financement correspondant à un public précis)

La qualification des formateurs (niveau d'étude en général et diplômes spécialisés) est très hétérogène. Il en va de même en ce qui concerne leur expérience professionnelle comme formateur. Les critères de recrutement varient en fonction des objectifs et des valeurs que se donne chaque structure de formation.

Le plus souvent, ces formateurs sont polyvalents, c'est à dire qu'ils interviennent sur l'ensemble des domaines qui relèvent des savoirs de base.

g. Formation des formateurs dans la région

	Cher	Eure & Loir	Indre	Indre & Loire	Loir & Cher	Loiret
Total des formateurs (et bénévoles)	28	Nc	9	Nc	256	Nc
Formateurs formés	10	8	4	121	176	57
Nb de jours de formation	39	19	12	1103	1287	370
Nb de jours moyen par formateur	3.9	2.4	3	9.1	7.5	6.5

Outre le CRI régional, 3 CRI départementaux sont particulièrement impliqués dans la formation de formateurs (37 / 41 / 45).

Ce dynamisme local explique la forte implication en formation continue des formateurs et bénévoles sur ces 3 départements.

Quelques formateurs ont pu bénéficier de formations longues, diplômantes - non spécialisées dans la lutte contre l'illettrisme – telles que le DUFA puis le DURF organisés entre 1995 et 1999, par le CAFOC dans le cadre d'un partenariat avec l'Université de Rouen (et le concours financier du Conseil Régional).

Actuellement le CRIA 45 propose une formation à la "médiation des apprentissages" et s'achemine vers la décentralisation du diplôme universitaire "Illettrisme et apprentissages" de Paris V.

Les 7 centres de ressources pour la lutte contre l'illettrisme dans la région proposent également des modules courts de formation visant la sensibilisation et la professionnalisation des formateurs tant salariés que bénévoles. Cette offre de proximité est appréciée tant des organismes que des formateurs.

Au total, cependant, les organismes investissent peu dans la formation de leurs personnels (3 jours par an et par personne en moyenne pour les formateurs salariés), en l'absence de dispositions pour la prise en charge des coûts afférant aux déplacements et aux journées de travail correspondantes.

h. Lien entre les actions de lutte contre l'illettrisme et des dispositifs d'accès à l'emploi et à la qualification

En l'absence de schémas départementaux, voire régional qui instaурeraient des liens entre les différentes offres de formation, l'accès à l'emploi ou à des parcours qualifiants s'effectue au gré du travail effectué par les différents acteurs, sans coordination instituée ; c'est à dire, à l'initiative :

- soit des apprenants eux-mêmes qui essaient de faire valoir leur motivation auprès des personnes-relais ou des organismes avec lesquels ils sont en contact,
- soit des organismes qui, pour un certain nombre d'entre eux, interviennent également sur les champs de l'insertion et de la qualification
- soit de la demande institutionnelle : ainsi sur le Loiret, le Conseil régional a demandé aux organismes de formation de développer une offre préqualifiante (par filières professionnelles) pouvant accueillir des personnes en situation d'illettrisme.

i. La gestion financière des actions de lutte contre l'illettrisme

C'est unanimement que les organismes de formation se plaignent de la faiblesse des financements alloués pour couvrir les frais de fonctionnement des actions de lutte contre l'illettrisme

- Le financement à l'heure stagiaire (très faible qui plus est : 25 F pour les crédits IRILL !) est jugé inadéquat compte-tenu de la particularité du public (peu mobile, plus ou moins stable dans sa motivation, réticent à l'égard des modes de formation classiques) et donc de la nécessaire sophistication des dispositifs, qui occasionne un surcoût.

- relation duelle et/ou encadrement de très petits groupes
- pédagogie individualisée, nécessitant le recours à des équipements et des outils variés et coûteux (notamment didacticiels, mais aussi fichiers, cassettes vidéo)
- déplacement des formateurs au plus près des groupes ou des individus.

Rares sont les cas où la négociation a permis un financement sur la base de l'heure-groupe (Association J.B. Caillaud – Cher) ou du forfait (La Chaumette – Indre et Loire).

Le subventionnement annuel et souvent tardif fait peser en permanence des doutes sur la possibilité de pérenniser l'activité. Cette situation entraîne des prises de risques pour les organismes et des frais financiers qui pourraient être évités.

Ces conditions "aux limites" rendent l'activité particulièrement précaire et empêchent les organismes de formation de concevoir de véritables plans d'investissement à moyen et long terme, en ce qui concerne tant l'amélioration des moyens pédagogiques (recours aux NTIC, achat de méthodes d'apprentissage lourdes mais coûteuses) que la professionnalisation et la qualification des formateurs comme des acteurs (personnels de direction, personnels administratifs et de gestion).

III. DONNEES COMPLEMENTAIRES CONCERNANT L'ANNEE 2000

D'une manière générale, l'année 2000 s'inscrit dans le prolongement et le renforcement des dynamiques constatées dans l'analyse de l'activité de 1999

1. L'effort pour apporter une offre de formation en zones rurales se confirme : des actions sont signalées à La Châtre et Saint Gaultier dans l'Indre, ainsi qu'au nord et au sud de l'Indre et Loire

2. L'animation de réseaux d'organismes ainsi que l'appui méthodologique aux réseaux de formateurs bénévoles s'intensifient généralement grâce à l'action des centres de ressources.

Dans le Loiret, le CRIA a mis l'accent sur la production et la diffusion des outils pour répondre aux besoins des acteurs et valoriser le travail de terrain. L'aide pédagogique apportée aux formateurs a permis la publication d'un livre de lecture : « Le Lire ».

Dans le Cher, un réseau de formateurs bénévoles est en cours de constitution.

Le GRETA de Bourges a animé, dans le cadre d'un programme européen (Pic Emploi Youthstart) la production par les formateurs de 4 APP [Romorantin, Orléans (Greta – Infrep) et Nogent le Rotrou] d'un outil de travail pédagogique conçu en appui sur des situations de la vie quotidienne, intitulé LISE.

Le CRIA 41 a mis en place les 3 groupes d'alphabétisation et de lutte contre l'illettrisme (G.A.L.I.) couvrant l'ensemble du département. Ces GALI regroupent les organismes de formation, associations, prescripteurs, organismes sociaux en relation avec les publics concernés et proposent des actions de sensibilisation, des colloques, des outils communs..

En Indre et Loire, 10 organismes se sont réunis autour du Préfet et du Président du Conseil Général pour signer le 23 octobre 2000, une charte de partenariat, suite à une réflexion commune sur le thème "Ethique et pédagogie". Le travail se poursuit en vue de créer un outil de repérage de personnes en situation d'illettrisme, ainsi qu'un "livret de parcours", sorte de "livret passerelle" qui favoriserait le passage des apprenants d'un organisme et/ou d'un dispositif à un autre.

3. La sensibilisation de "médiateurs", c'est à dire de personnes-relais en contact avec des personnes en situation d'illettrisme est la préoccupation de l'ensemble des centres de ressources. Les formes en sont diverses ; elles s'adressent aux travailleurs sociaux, aux structures d'accueil de toute nature, mais aussi aux branches professionnelles, aux employeurs individuels et aux OPCA.

3ème partie

7. Conclusions et préconisations

1 AU REGARD DE LA PERTINENCE DES ACTIONS

1.1 - Par l'amélioration de la connaissance des besoins des personnes dites illettrées

La première manière de juger de la pertinence des actions de lutte contre l'illettrisme est de les apprécier au regard des caractéristiques du public auquel elles s'adressent et de la manière dont les besoins de celui-ci sont appréhendés.

Notons tout d'abord que – quasiment par définition – les personnes dites "en situation d'illettrisme" n'ont pas ou rarement ou difficilement l'occasion et les moyens de s'exprimer sur les difficultés qu'elles rencontrent, sur leurs besoins (quelles qu'en soit la nature), sur leurs attentes (à l'égard des services sociaux, de l'appareil de formation ou de la société en général). Lorsque cette expression existe, elle prend la forme convenue que les services contactés sont susceptibles de prendre en compte : demande d'emploi, de logement, de ressources financières. Le besoin de formation dans le domaine des savoirs de base est beaucoup plus difficile à exprimer car il met immédiatement en jeu le risque de dépréciation de l'image de soi et la façon dont chacun peut être considéré comme responsable de ses difficultés de vie.

Ce qui est vrai pour les demandeurs d'emploi se vérifie tout autant chez les salariés dont beaucoup parviennent à dissimuler leurs difficultés à leurs employeurs.

Pourtant, qu'une écoute se manifeste, qu'une offre d'accompagnement ou de formation leur soit exprimée, nombre d'entre eux s'en saisissent, à plus ou moins long terme, et osent entreprendre un parcours difficile vers plus d'autonomie et de dignité.

C'est lorsqu'ils ont pu restaurer – au moins pour partie – leur propre image, après un certain temps d'accompagnement et/ou de formation, qu'ils parviennent à s'exprimer – et témoignent de la difficulté de leur parcours de vie comme "illettrés" et de la souffrance qui l'accompagne.

→ *Les besoins des personnes en situation d'illettrisme sont presque toujours exprimés indirectement par les personnes avec lesquelles elles sont en contact et qui en deviennent les **médiateurs**. Il ne peut y avoir de stratégie de lutte contre l'illettrisme, ni a fortiori contre les exclusions, sans la prise en compte de cet aspect du fonctionnement social, à savoir le rôle primordial des médiateurs dans l'expression des besoins des personnes en difficulté*

1.2. - Par l'amélioration de l'accueil, de l'orientation, de la construction de parcours de formation et d'insertion

Les médiateurs :

Ce sont les personnes chargées d'accueillir et d'orienter le public en général, dans toutes sortes d'institutions (agents ANPE, secrétaires de mairies, travailleurs sociaux, employés de CCAS) qui apparaissent en premier lieu en contact avec les personnes en situation d'illettrisme et sont susceptibles d'identifier la nature de leurs difficultés et de les orienter avec pertinence.

Mais c'est également le cas des conjoints, des voisins, des collègues de travail et de l'encadrement de proximité dans les entreprises. Sont enfin concernés comme médiateurs tous les prescripteurs institutionnels, les financeurs (publics et privés) et les organisateurs de la vie publique (tous les élus et notamment les maires), aussi bien que les opérateurs eux-mêmes (associations diverses, organismes de formation...).

Dans tous les cas, ces "médiateurs" traduisent le besoin des personnes – et construisent des réponses qu'ils pensent être les bonnes – en fonction de leur perception de ces besoins, c'est à dire en fonction de la représentation plus ou moins confuses, précise ou erronée qu'ils ont d'une personne dite "illettrée" et des dispositifs qui peuvent la prendre en charge ou lui apporter un service.

La lutte contre l'illettrisme est affaire de citoyenneté et concerne tout un chacun, à la place qu'il occupe dans la société.

L'évaluation :

Dans son parcours de formation, le public est confronté à de nombreux outils de positionnement, d'évaluation.

Chaque dispositif prévoit une évaluation permettant de sélectionner et/ou d'évaluer la personne. Ces outils ont une finalité commune, des formes différentes.

➔ *L'importance du rôle des "médiateurs" étant reconnue, apparait le besoin d'accroître considérablement l'information des "chargés d'accueil" mais aussi d'un très large public, concernant les difficultés que rencontrent les personnes en situation d'illettrisme*

Des opérations de sensibilisation doivent être développées

- à différents niveaux de territoire régional

- par institutions et entre institutions

sous des formes multiples (de la demi journée d'information, à une manifestation d'envergure régionale, en passant par des groupes de travail locaux ou sectorisés...) et avec des durées variables.

Ces opérations nécessiteront la mise au point d'outillage et de démarches à adapter au cas par cas.

*Des actions de **formation des médiateurs** doivent être développées, la mise en réseau de ces médiateurs favorisée.*

*Afin d'éviter de répéter les évaluations, les positionnements, il importe d'utiliser **un référentiel commun** à toutes les structures, accueil, orientation, formation.*

1.3 - Des cadres de référence pour l'action

L'absence de cahier des charges contraignant favorise la construction de réponses multiples aux besoins – eux-mêmes divers – des personnes en situation d'illettrisme. Les actions existantes privilégient ainsi toutes sortes de finalités : restauration de l'image de soi, développement de la motivation à apprendre, structuration des savoirs de base, accès à l'emploi, participation à la vie collective et citoyenne... - qui ne sont pas exclusives l'une de l'autre.

C'est le choix que fait chaque organisme parmi ces finalités qui détermine le cadre de référence de l'action, d'où la grande diversité des dispositifs proposés – et sans doute le peu de lisibilité de l'ensemble.

Enfin l'engagement inégal des différents financeurs ainsi que le cloisonnement entre leurs champs de compétences, font que les réponses apportées sont plus ou moins adaptées, ou ne répondent qu'en partie aux besoins du public, dans les différents bassin d'emploi.

Trois grandes approches structurent les actions de lutte contre l'illettrisme : favoriser la maîtrise des savoirs de base, développer les différentes composantes de la socialisation des personnes, finaliser l'accompagnement par l'accès à l'emploi. Toutes trois sont légitimes ; pourtant le plus souvent elle sont en concurrence.

Certains dispositifs, centrés sur les savoirs de base, donnent à l'observateur extérieur un sentiment de références scolaires.

Les dispositifs de lutte contre l'illettrisme se trouvent généralement situés en amont des dispositifs pré qualifiant et qualifiants.

→ Le besoin d'un schéma organisateur de la commande publique se fait sentir. Il devrait favoriser la constitution de dispositifs locaux qui permettraient d'établir des complémentarités entre les opérations qui relèvent de ces trois logiques d'actions.

Ce schéma pourrait favoriser la prise en compte des 3 logiques dans un même dispositif.

Il pourrait ne pas positionner les actions de lutte contre l'illettrisme uniquement en amont mais dans les parcours vers l'emploi ou la qualification, intégrer ces actions dans l'ensemble des cursus.

II. AU REGARD DE LA PROFESSIONNALISATION DES ORGANISMES DE FORMATION

2.1 – Par l'engagement des organismes dans des activités de lutte contre l'illettrisme

La part qu'occupe la lutte contre l'illettrisme dans l'activité des organismes de formation en Région Centre varie en fonction :

- des valeurs (parfois militantes) défendues par les organismes et les équipes pédagogiques mais aussi, de façon opportuniste, en fonction des demandes des commanditaires.

La lutte contre l'illettrisme est souvent perçue comme une activité précaire qui génère la précarité des organismes de formation et la précarité des statuts des formateurs.

➔ *De fait, les conventionnements gagneraient à s'appuyer sur des organismes à même d'intégrer la lutte contre l'illettrisme comme dimension déterminante de leur activité.*

Des appels à "projets de centres" devraient permettre de retenir des organismes capables d'apporter les garanties durables de savoir-faire en ingénierie, de réflexion pédagogique et de professionnalisme des équipes.

Il serait souhaitable de mettre en place une ingénierie financière plus adaptée à la prise en charge de ces publics (absentéisme, abandons, difficultés économiques pour les publics jeunes les moins rémunérés)

2.2 – Logiques et contraintes dans les partenariats

Deux formes de partenariat existent déjà sur le territoire régional :

- un partenariat inter-institutionnel entre structures d'accueil spécialisées (ANPE, PAIO, Missions locales...), structures de travail social (DDASS, CCAS...) et structures de formation (associations, organismes publics ou privés). La complémentarité entre ces structures est généralement moins le résultat d'accords entre les institutions que le fruit d'un travail coopératif informel entre salariés de ces structures sur un territoire donné. Dans ce cas, la complémentarité s'organise de fait au quotidien, au sein de réseaux d'acteurs locaux

- un partenariat entre organismes de formation, généralement à l'initiative des financeurs qui l'imposent dans leur cahier des charges ou leurs commandes. Ce partenariat, formel et contraint, est difficile à organiser et à maintenir dans la durée, tant que les organismes se perçoivent plus concurrents que complémentaires.

➔ *Afin de construire des réponses locales plus cohérentes, plus adaptées et plus efficaces la constitution de partenariats inter-institutionnels et inter-organismes en termes de complémentarité de compétences paraît incontournable.*

Elle devra permettre aux différents acteurs institutionnels d'œuvrer en commun par rapport à des finalités socio-économiques qui dépassent les seuls objectifs de leurs institutions. C'est en effet, via la mise en commun des capacités d'analyse et des compétences techniques de tous que peuvent réellement s'élaborer :

- *un diagnostic partagé des besoins des publics*
- *une culture commune quant aux buts poursuivis par les actions (chacun étant alors plus à même d'identifier sa propre contribution)*
- *une connaissance réciproque du travail effectué par chaque opérateur,*

*c'est-à-dire **un référentiel commun** indispensable pour que s'opère une véritable mise en synergie des moyens sur un même territoire.*

***Chaque organisme doit pouvoir trouver sa place dans un partenariat** qui mobilise ses savoir-faire et ses valeurs au service d'un objectif qu'il ne saurait atteindre seul.*

*Un outil de ce partenariat peut prendre la forme d'un **comité pédagogique local** décidant des orientations, un réel lieu de concertation (cf expérimentation sur le Loir & Cher)*

2.3. Par le développement de la qualité des prestations

2.3.1 – Négociation et évaluation participative des actions réalisées

La diversité des finalités pouvant être assignées aux actions de lutte contre l'illettrisme, comme des modes pédagogiques et des modes organisationnels qui peuvent être adoptés, rend illusoire – et inadapté – le recours à un mode d'évaluation normatif unique.

→ C'est de **la qualité de la négociation de l'action**, en amont, entre financeur et prestataire que dépend la qualité de la prestation : celle-ci doit permettre de contractualiser les buts donnés à l'action et les moyens organisationnels, pédagogiques et financiers pour atteindre ces buts.

Une évaluation participative pendant et à l'issue de l'action, associant les contractants et les bénéficiaires est seule à même d'inscrire la conception et la réalisation de l'action dans une logique "de progrès", dans le sens de la construction d'une réponse sans cesse améliorée aux besoins des personnes d'une part et de l'environnement économique d'autre part.

Le comité pédagogique pourrait être le lieu de cette évaluation participative.

2.3.2 – Qualification des formateurs

Les formateurs salariés et bénévoles ont le souci de la qualité et de l'efficacité de leur travail auprès des apprenants.

La diversité des compétences qu'ils mettent en œuvre est en rapport direct avec leur qualification (études initiales, diplômes, titres) et leurs acquis expérimentiels au sein de structures et de dispositifs multiples qui ont modelé leur connaissance des publics et leur savoir-faire méthodologique. Ils sont demandeurs de travail en équipe, d'analyse de pratiques, d'apports théoriques pour soutenir leurs choix méthodologiques, d'information sur les outils récents ; ils créent eux-mêmes des supports, voire des ensembles structurés d'outils d'apprentissage.

L'appui qu'ils trouvent auprès des centres de ressources s'il est loin d'être négligeable, reste cependant insuffisant notamment pour les formateurs salariés. A ce jour, il ne leur permet plus de construire pour eux-mêmes, et d'inscrire dans le temps un parcours de formation professionnalisant leur permettant d'afficher à terme une véritable qualification dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme.

→ Cette richesse mérite d'être confortée et soutenue par **un véritable programme de professionnalisation des formateurs**. Celui-ci pourrait comporter trois modalités :

- une formation lourde, qualifiante (de type cycle universitaire), accessible par le biais du congé individuel de formation

- un ensemble de modules pré qualifiants (pouvant être décentralisés au niveau des départements) et susceptibles d'être pris en compte dans le cadre d'une validation des acquis pour l'accès à un cycle qualifiant.

- des dispositifs d'accompagnement formatifs d'équipes pédagogiques, sur projets d'organismes, ou en appui à des opérations réalisées en partenariat : identification et formalisation de pratiques, analyse de ces pratiques, créations d'outils pour l'action...

NB. La prise en charge des frais de déplacement et du coût des journées de formation est une condition indispensable pour favoriser l'accès des formateurs à un tel programme

III. AU REGARD D'UN CONTEXTE INSTITUTIONNEL "INTEGRE"

3.1. -Par un engagement harmonisé des acteurs institutionnels publics

A la multiplicité des financeurs publics intervenant peu ou prou sur le champ de la lutte contre l'illettrisme correspond une hétérogénéité des logiques et des exigences associées aux différents financements et programmes. Cette situation place les organismes prestataires devant la nécessité de s'adapter à des contraintes multiples au détriment de l'efficacité globale des dispositifs. Placés en position "réactive", les organismes ne sont plus en mesure de proposer de véritables "projets de développement" de leurs dispositifs de formation.

→ *Les actions de lutte contre l'illettrisme gagneraient à s'inscrire dans **une logique territorialisée** (d'ores et déjà initiée dans le cadre d'un SPE élargi) sous forme de **schémas territoriaux**, qui permettraient d'envisager l'organisation de dispositifs de proximité accessibles à tous les publics, quel que soit leur statut, en appui sur :*

- *des conventionnements pluri-annuels*
- *la construction d'une véritable ingénierie financière, propre à faciliter l'accueil d'un public fragile et peu mobile*
- *des modalités formalisées de repérage de ce public*
- *une organisation effective de la régulation et de l'évaluation des dispositifs (groupe de pilotage, comité pédagogique).*

3.2 - Par l'utilisation des centres de ressources, comme outils au service du développement des politiques départementales et régionale.

Depuis leur création, les centres de ressources s'efforcent tous de développer les missions qui leur ont été assignées par le cahier des charges national : diffusion de ressources documentaires, professionnalisation des acteurs, animation de réseaux de bénévoles, contribution à des études et recherches, organisation de conférences et de manifestations de sensibilisation à la lutte contre l'illettrisme.... Le maillage territorial (un centre de ressources par département + un centre de ressources régional) permet d'apporter un service de proximité apprécié des interlocuteurs locaux.

Toutefois l'activité réalisée est loin de couvrir l'ensemble des besoins, d'autant qu'elle reste aléatoire et dépendante de financements tardifs et insuffisants².

Par ailleurs, l'absence de cadrage politique au niveau régional sur lequel s'appuyer, empêche de faire converger les initiatives locales sur des axes de travail et de développement communs.

➔ *Les centres de ressources ont fait la preuve qu'ils constituent des outils utiles et efficaces*

1. au service des politiques départementales : en tant que relais de proximité pour l'ensemble des acteurs de la lutte contre l'illettrisme, notamment sur les dimensions :

- ressources documentaires et aide méthodologique*
- animation des réseaux locaux de prestataires et d'acteurs.*

2. au service de la politique régionale : le réseau des centres de ressources, peut être sollicité comme support en ce qui concerne :

- la dimension formation des acteurs (avec délocalisation partielle du dispositif)*
- et la dimension "observatoire des pratiques"*

*La mise à disposition de moyens supplémentaires aurait pour objet la **professionnalisation du réseau existant** (dans le sens de la mutualisation des pratiques et de la réalisation coordonnée de projets communs) dans le cadre d'un schéma régional de la lutte contre l'illettrisme.*

² 150 000 F par an – convention DRTEFP signée en octobre 2000

3.3. - Par l'élaboration d'un cahier des charges : . Une base de travail pour tous les partenaires

L'absence de référence commune sur la problématique de la lutte contre l'illettrisme en général – problématique qui concerne pour partie tous les publics pour lesquels une aide ou un accompagnement sont conçus par ailleurs – a pour effet d'empêcher tout travail réellement partenarial dans le domaine, tel que :

- la coordination des financeurs au service de l'élaboration d'une politique territoriale concertée de lutte contre l'illettrisme
- la contribution participative des prestataires de formation à la conception de dispositifs adaptés aux spécificités du public, et aux besoins du tissu socio-économique.
- la mise en synergie des structures d'accueil et des structures de formation pour une meilleure efficacité de l'ensemble de l'appareil de formation.

→ La formalisation d'un "cahier des charges" qui servirait de cadre général de référence pour l'ensemble des acteurs semble être un passage obligé pour élaborer et rendre lisible une politique de lutte contre l'illettrisme sur le territoire régional.

Ce cahier des charges pourrait être élaboré à partir de contributions provenant des différents partenaires : intervenants sociaux, organismes prestataires, structures d'accueil, différents financeurs.... Les centres de ressources peuvent apporter leur connaissance des pratiques tant régionales que nationales (différentes régions ont d'ores et déjà engagé la réalisation de schémas régionaux de lutte contre l'illettrisme et de cahiers des charges de dispositifs, ainsi que l'évaluation de leur mise en œuvre)

Le cahier des charges régional devrait préciser :

- *les principes de référence structurant l'activité sur le territoire régional (ex. partenariats, proximité, ingénierie générale des dispositifs...)*
- *les conditions de mise en œuvre, de pilotage et d'évaluation (ex : groupe de pilotage, individualisation et continuité des parcours, principes et outillage pédagogiques, modes d'évaluation...)*
- *les principes sur lesquels pourrait être définie une ingénierie financière compatible avec ces exigences.*

Pour conclure...

La lutte contre l'illettrisme en Région Centre se présente sous la forme d'une activité riche et diversifiée. Elle concerne tous les types d'acteurs sociaux : financeurs, structures d'accueil, organismes de formation ou à dimension sociale, formateurs salariés ou bénévoles, médiateurs divers.

Elle a le mérite d'offrir le panel des différentes manières d'aborder la problématique et d'y apporter des réponses. Des logiques départementales sont à l'œuvre et en cours de structuration, en appui sur les correspondants départementaux et les Centres Ressources.

Toutefois, l'absence d'axes directeurs régionaux est actuellement fortement ressentie par tous les acteurs.

Le schéma directeur régional souhaitable doit permettre de prendre en compte les besoins réels de la population en situation d'illettrisme dans notre région (sa diversité, sa localisation, ses caractéristiques) ainsi que l'engagement existant de l'ensemble des acteurs et sa dynamique.

Ce schéma doit intégrer, dans une logique territoriale :

- la reconnaissance des médiateurs comme acteurs incontournables pour le repérage et la connaissance des personnes en situation d'illettrisme – et prévoir un programme de sensibilisation / formation de ces acteurs ;
- les 3 entrées possibles et complémentaires dans la problématique de la lutte contre l'illettrisme : la maîtrise des savoirs de base, la socialisation des personnes, l'accès à l'emploi ;
- les conditions d'appels à « projets de centre » et de constitution de partenariats inter institutionnels et inter organismes, émises par les « comités pédagogiques » locaux ;
- les bases de négociation des actions de formation avec les prestataires ;
- un programme de professionnalisation des acteurs –notamment des formateurs (avec sa déclinaison départementale) ;
- la formalisation d'un cahier des charges permettant d'intégrer la lutte contre l'illettrisme – la maîtrise des savoirs de base- dans tout type de parcours de formation ;
- la place des Centres Ressources dans l'appui à l'ensemble des acteurs à l'échelon régional comme à l'échelon départemental.

Liste des annexes I

- Document 1** Mise en œuvre des actions de lutte contre l'illettrisme
Extrait de la circulaire DFP/DE N°9314 du 19 janvier 1993
- Document 2** Fonction ressources illettrisme- canevas national
- Document 3** Lettre de commande de la DRTEFP
Projet d'état des lieux en Région Centre- lutte contre l'illettrisme »
- Document 4** Extrait du projet de programme de formation professionnelle continue 2001 (Conseil Régional)
- Document 5** Projet d'étude :
Offre de service adressée par les CRIA de la Région Centre au Conseil Régional
- Document 6** Document support de l'enquête quantitative
- Document 7** Matrice de synthèse des enquêtes qualitatives
- Tableau 1** Liste des centre ressources opérateurs de l'état des lieux

Liste des annexes II

Monographies départementales

Document 1 : Le CHER

Document 2 : L'EURE & LOIR

Document 3 : L'INDRE

Document 4 : L'INDRE & LOIRE

Document 5 : Le LOIR & CHER

Document 6 : Le LOIRET

Liste des annexes III

Comptes – rendus des visites sur sites

Echantillon régional des actions de lutte contre l'illettrisme en 1999

Document 1 : Association J.B. CAILLAUD (CHER)

Document 2 : Association La CHARMILLE (CHER)

Document 3 : INIREP (EURE & LOIR)

Document 4 : SEIRF (EURE & LOIR)

Document 5 : Astrolabe (INDRE)

Document 6 : Astrolabe (INDRE)

Document 7 : La Chaumette (INDRE & LOIRE)

Document 8 : Lire et Agir (INDRE& LOIRE)

Document 9 : Centre CAF Quinière (LOIR& CHER)

Document 10 : APP Romorantin (LOIR & CHER)

Document 11 : APRES (LOIRET)

Document 12 : ACM Formation (LOIRET)